

Monsieur le Président, j'ai aussi l'honneur de présenter dans cette Chambre une autre pétition dont les signataires demandent que le gouvernement du Canada réinstalle le programme Katimavik.

[Traduction]

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je désire présenter une pétition au nom de plusieurs centaines de Canadiens qui demandent au gouvernement du Canada de rétablir immédiatement le très valable programme Katimavik.

M. le Président: La présidence doit informer les députés de Nickel Belt (M. Rodriguez) et de Yorkton-Melville (M. Nystrom) que les pétitions qu'ils ont présentées ne sont pas certifiées et leur seront renvoyées.

M. Rodriguez: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. La pétition que j'ai présentée aujourd'hui est certifiée, et en voici le certificat.

M. le Président: Il ne nous est pas très utile s'il demeure entre les mains du député et n'accompagne pas la pétition.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'UTILISATION DE TERMES NON PARLEMENTAIRES

M. le Président: On a demandé hier à la présidence de réserver son jugement sur un rappel au Règlement, et j'aimerais savoir si on veut soumettre d'autres observations à la présidence.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, suite à votre invitation à faire des observations à propos de l'incident sur lequel vous avez réservé votre jugement hier, il semblerait que le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) ait soulevé hier un rappel au règlement à propos du langage qu'a utilisé le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) durant la période des questions du vendredi 21 mars.

Il me paraît clair d'après nos règles et nos précédents qu'on ne peut soulever de rappels au Règlement ni poser la question de privilège durant la période des questions. Lorsque l'incident en question est survenu vendredi durant la période des questions, vous-même, Votre Honneur, d'après le hansard, avez formellement invité les députés qui avaient quoi que ce soit à dire à ce sujet à le faire après la période des questions. Après avoir vérifié très soigneusement au hansard, je n'y ai absolument pas trouvé, dans la période suivant immédiatement la période des questions de vendredi, la moindre allusion au langage qu'aurait tenu le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) durant la période des questions le même jour.

● (1130)

Les précédents en la matière sont clairs. J'attire votre attention sur le commentaire 323, page 115 de la 5^e édition de l'ouvrage de Beauchesne, dont le premier paragraphe se lit comme suit:

Le Président ou n'importe quel député peut signaler à la Chambre l'utilisation d'expressions non parlementaires. Si c'est un député qui en prend l'initiative, il doit le faire en invoquant le Règlement, non pas en posant la question de privilège.

Recours au Règlement—M. Hnatyshyn

Voici ce qu'on peut lire au paragraphe 2 du commentaire 323, et je vous le signale tout particulièrement, monsieur le Président:

C'est au moment même où a été prononcée l'expression incriminée qu'il faut la relever en invoquant le Règlement. On ne doit pas attendre.

Je le répète, cette affaire n'aurait pas pu être soulevée durant la période des questions vendredi, mais elle aurait pu l'être immédiatement après. Malgré votre invitation, monsieur le Président, à soulever la question après la période des questions, personne ne l'a fait.

D'après le hansard du lundi 24 mars, le leader du gouvernement à la Chambre aurait dit qu'il avait soulevé un rappel au Règlement à ce moment-là concernant le langage utilisé par le député de York-Sud-Weston. En toute déférence, je dirai que le leader du gouvernement à la Chambre s'est trompé sur ce point, sans doute par inadvertance. Selon le hansard du vendredi 21 mars, ni le leader du gouvernement à la Chambre ni aucun autre député n'a invoqué le Règlement au moment où on aurait dû le faire conformément à nos précédents, c'est-à-dire immédiatement après la période des questions de vendredi, au sujet des propos que le député de York-Sud-Weston aurait tenus au cours de cette même période des questions.

Par conséquent, monsieur le Président, les précédents sont clairs: quoi que le hansard de vendredi dernier puisse rapporter au sujet des propos qu'aurait tenus le député de York-Sud-Weston, il était trop tard, suivant les précédents clairs et bien établis, pour que le leader du gouvernement à la Chambre puisse invoquer hier matin le Règlement à cet égard.

Par conséquent, la présidence ne devrait pas être invitée à juger si les propos que le député de York-Sud-Weston aurait tenus au cours de la période des questions de vendredi dernier étaient conformes ou non au bon usage parlementaire.

M. Hnatyshyn: En prenant la parole une deuxième fois, monsieur le Président, j'enfreins vraisemblablement la règle que vous aimeriez nous voir respecter, mais je dirai simplement que je me suis demandé si j'avais bel et bien tenté de signaler la chose à la présidence au cours de la période des questions. C'est vrai que je ne suis pas intervenu de nouveau à l'issue de la période des questions au cours de laquelle le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) a tenu les propos bel et bien notés au compte rendu.

La procédure, comme le savent ceux d'entre nous qui ont plaidé devant les tribunaux, est un cadre purement formel. Ce que je voulais faire comprendre, et je l'ai d'ailleurs précisé à la fin de mon intervention hier c'est que, à mon avis, tout député honorable et soucieux de respecter la Chambre des communes où doit régner un climat de bonne volonté devrait prendre lui-même l'initiative de se rétracter catégoriquement et sans équivoque s'il a tenu des propos offensants, non pas par respect pour la lettre du Règlement, mais pour faire preuve de respect à l'égard de la Chambre des communes en tant qu'institution. Je fonde mon affirmation sur le fait que, si la présidence consulte de nouveau le hansard, elle constatera que la chose lui a été signalée lorsque l'incident s'est produit. Or, vous avez déclaré ne pas avoir entendu les propos offensants. Ayant vérifié le compte rendu à la première occasion, j'ai invoqué le Règlement dès que j'ai pu le faire, soit au début de la séance d'hier.